

<b>Taux d'intérêt annuels</b>	<p>Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte Mastercard de la HSBC (le «compte») est ouvert.</p> <p>Achats et frais : <b>19,9 %</b></p> <p>Avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces : <b>22,9 %</b></p> <p>Transferts de solde : <b>22,9 %</b></p> <p>Chèques : <b>22,9 %</b></p>
<b>Période sans intérêt et délai de grâce</b>	<p><b>21</b> jours</p> <p>Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt sur les nouveaux achats et sur les frais d'au moins <b>21</b> jours si vous remboursez votre solde au complet avant la date d'échéance.</p> <p>Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces, les transferts de solde et les chèques.</p> <p>Les intérêts commencent à s'appliquer sur les achats, les avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces, et les frais à compter de la date de la transaction et sur les transferts de solde et les chèques à compter de la date où ils sont inscrits à votre compte.</p>
<b>Paiement minimum</b>	<p>Votre paiement minimum est le montant le plus élevé des deux montants suivants : <b>10 \$</b> ou <b>5 %</b> (si vous résidez au Québec) ou <b>3 %</b> (si vous résidez à l'extérieur du Québec) du solde impayé (arrondi au dollar le plus près), plus tous les montants en retard et les montants qui dépassent votre limite de crédit. Si le solde total impayé est de moins de <b>10 \$</b>, le paiement minimum est égal au solde total impayé.</p>
<b>Opérations de change</b>	<p><b>0 %</b></p> <p>Vous serez facturé en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour faire des transactions en devises. Si vous effectuez des transactions dans une autre devise que celle du compte (ou obtenez un remboursement dans une telle devise pour un retour), nous convertissons le montant en dollars canadiens à un taux de change de référence déterminé par Mastercard qui est en vigueur et que nous devons payer à la date à laquelle nous inscrivons la transaction dans le compte. Ce taux peut être différent du taux en vigueur à la date où vous effectuez la transaction.</p>
<b>Frais annuels</b>	<p><b>149 \$</b>, qui sont facturés lorsque votre carte est émise et inscrits sur votre premier relevé de compte (peu importe la date d'activation). Ces frais seront ensuite facturés chaque année, à la date anniversaire.</p> <p>Si, à la date où les frais annuels sont facturés, vous êtes client HSBC Premier, le compte sera admissible à un rabais de <b>50 \$</b> sur les frais annuels.</p>
<b>Autres frais</b>	<p>Ces frais seront portés à votre compte à la date de la transaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avances de fonds (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole Mastercard ou Cirrus<sup>MD</sup> – GA au Canada – <b>2 \$</b>; GA à l'extérieur du Canada – <b>4 \$</b></li> <li>• Transactions au comptoir (succursale bancaire) : Établissement financier Mastercard au Canada – <b>3 \$</b>; à l'extérieur du Canada – <b>5 \$</b></li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">Autres frais (suite à la page suivante)</p>

<p><b>Autres frais (suite de la page précédente)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Virements télégraphiques, chèques de voyage, devises, mandats, paiement de dettes, paris, billets de loterie et jetons de casino (qu'on appelle «transactions en quasi-espèces»); ces frais ne s'appliquent pas au Québec : <b>4 \$</b></li> </ul> <p>Ces frais seront portés à votre compte le jour où la transaction est inscrite à votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement ou chèque refusé (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>25 \$</b></li> <li>• Chèque fait à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>5 \$</b></li> <li>• Copie supplémentaire de relevé mensuel ou de facture : <b>0 \$</b></li> <li>• Offre promotionnelle de transfert de solde (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : Jusqu'à <b>5 %</b> du solde transféré. Nous prélevons ces frais lorsque nous offrons un taux d'intérêt promotionnel sur un transfert de solde pour une période spécifique, qui est plus bas que le taux d'intérêt annuel qui s'applique aux transferts de solde à votre compte. Nous pouvons annuler ou réduire ces frais de <b>5 %</b> au moment où le taux d'intérêt promotionnel vous est offert. Nous ne prélevons pas de frais de transfert de solde, sauf dans le cadre d'offres promotionnelles.</li> </ul> <p>Ces frais seront portés à votre compte à la date du relevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépassement de la limite de crédit – si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée durant la période du relevé (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>29 \$</b></li> </ul>
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(2019-08)

*Nous pouvons changer les taux d'intérêt et les frais de temps à autre. Pour en savoir plus, consultez la convention du titulaire de carte.*

*La carte Mastercard HSBC Premier World Elite est une carte de crédit de prestige pour laquelle des frais d'acceptation plus élevés sont imposés aux commerçants.*

## **Renseignements importants sur la carte Mastercard HSBC Premier World Elite :**

Pour demander la carte Mastercard HSBC Premier World Elite, vous devez :

- être un client HSBC Premier. Pour obtenir tous les détails sur l'admissibilité à HSBC Premier et tous les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers/Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).
- remplir les critères d'admissibilité imposés par Mastercard pour l'émission d'une carte de crédit de prestige, soit un revenu annuel personnel minimal de 80 000 \$ ou un revenu annuel du ménage minimal de 150 000 \$, OU une valeur minimale de 400 000 \$ de fonds sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada).

Si vous n'êtes pas client HSBC Premier ou que vous préférez une autre carte, vous pourriez être admissible à la carte Mastercard HSBC (qui comporte des taux, des frais et des avantages différents). Pour découvrir la carte Mastercard de la HSBC qui vous convient le mieux, veuillez communiquer avec un représentant de la HSBC ou visitez le site [hsbc.ca](http://hsbc.ca).